



Projet alimentaire territorial Sud 54

Charte des valeurs



PREAMBULE

Le PAT Sud 54, un outil au service d'un système alimentaire local durable.

Ces dernières décennies ont mis en lumière l'impasse sociale, sanitaire et écologique de notre système alimentaire contemporain : dégradation des écosystèmes, érosion de la biodiversité et impact sur le climat, déséquilibre dans les échanges commerciaux et le partage de la valeur, insécurité et précarité alimentaires, La globalisation des économies au niveau mondial et la délocalisation de certaines productions rend en outre l'approvisionnement en denrées alimentaires largement dépendant des aléas climatiques et géopolitiques, révélant ainsi sa vulnérabilité.

Faire évoluer notre système alimentaire vers un modèle plus durable, résilient et équitable constitue dès lors l'un des défis majeurs du 21^e siècle. Car au final, il s'agit bien de pouvoir garantir la satisfaction d'un de nos besoins vitaux : celui de se nourrir.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'inscrivent dans cette réflexion globale pour repenser localement les modes de production et de consommation. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en proposant un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé de l'alimentation. Les acteurs du territoire Sud 54 sont engagés dans cette démarche depuis 2017, année de labellisation du PAT Sud 54 par le Ministère de l'agriculture, renouvelée en 2021.

Le PAT Sud 54 ayant vocation à mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire intervenant tout au long de la chaîne alimentaire, ce document énonce les valeurs qui sous-tendent le projet.

MISSION ET MODE D'INTERVENTION

Le Projet Alimentaire Territorial Sud 54 est un collectif d'acteurs·trices qui s'engage dans la construction d'un système alimentaire résilient et plus durable, de manière concertée et articulée à différentes échelles du territoire.

Il a pour mission de permettre à chaque habitant du territoire du Sud de la Meurthe-et-Moselle de bénéficier d'une alimentation de proximité de qualité et respectueuse de l'environnement. De par la multiplicité et la grande diversité de ses membres (associations, EPCI, communes, PÉTR, PNRL, Multipole, porteurs de projets, chambres consulaires, institutions...), disposant chacun de compétences propres et variées, ainsi que de capacités d'intervention différentes, le PAT Sud 54 est animé par une dynamique multiscalaire.

Le projet conjugue ainsi deux niveaux d'intervention, basés sur le principe de subsidiarité (une action est pilotée collectivement à l'échelle territoriale supérieure uniquement si cela est plus efficace que son pilotage à un échelon plus local) :

- Une animation au plus près des territoires, portée par les Pays, les EPCI et le PNRL afin de répondre à des besoins spécifiques ou prioritaires à leur niveau ;
- Une animation à l'échelle du sud meurthe-et-mosellan pour faire face à la demande croissante des consommateurs·trices et à la nécessité de structuration des filières. Ce niveau permet également de faire le lien entre toutes les initiatives locales pour qu'elles puissent bénéficier au plus grand nombre.

Les axes de développement et la gouvernance du projet sont consignés dans une Charte d'engagement co-signée par 8 partenaires représentatifs du territoire Sud 54 et constitutifs du comité de pilotage.

NOS VALEURS ET NOTRE CONCEPTION DE L'ALIMENTATION

PROXIMITE

A l'échelle du PAT Sud 54, le principe consiste à privilégier d'abord les productions les plus proches, puis d'accroître la distance de l'approvisionnement selon la disponibilité du produit par cercles concentriques. Cela donne une définition à géométrie variable de la proximité, selon le produit et sa disponibilité.

Ainsi, nous considérons un produit de proximité comme provenant d'un modèle de distribution ou d'un circuit alimentaire cherchant à garder la distance géographique la plus courte possible entre production et consommation des produits.

Par exemple :

- On privilégie les denrées alimentaires cultivées, récoltées et transformées sur le territoire lorrain. Si celles-ci ne sont pas disponibles sur ce périmètre, on élargit la recherche aux départements/régions alentours
- Les produits transformés sont composés de matières premières issues prioritairement du territoire lorrain et au moins une étape de la transformation a lieu dans ce périmètre ou en proximité. Si aucun outil de transformation n'existe sur ce périmètre, on élargit la recherche aux départements/régions alentours
- Les animaux sont nés, élevés, abattus et transformés sur le territoire (au moins pour la viande bovine et pour la viande provenant de futures filières organisées) ;
- Le nombre d'intermédiaires commerciaux est limité le plus possible (circuit-court = un intermédiaire maximum).

QUALITE

Nous considérons qu'un produit est de qualité si :

- Sa saisonnalité est respectée ;
- Son mode de production ou de fabrication relève de pratiques raisonnées et/ou s'inscrit dans une démarche de qualité certifiée : produit fermier, labels, bio, HVE, SIQO, ... ;
- Sa production est respectueuse du milieu naturel, des sols, de la biodiversité et des ressources en eau ;
- Concernant les produits carnés : la qualité de l'élevage et le bien-être des animaux sont pris en compte (par exemple : pâturage, autonomie fourragère, animaux nourris à l'herbe, ...
- Son producteur bénéficie d'une rémunération équitable
- Ses emballages sont limités, notamment ceux contenant des matières plastiques.

PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTEE

Nous soutenons un modèle économique équitable au sein duquel chaque maillon de la filière alimentaire bénéficie d'une juste rémunération.

Ainsi, pour le producteur, la rentabilité de ses activités doit être assurée et il doit être en mesure de tirer un revenu décent de son activité. La garantie de pouvoir à la fois proposer des prix abordables pour les consommateurs ainsi que viables pour les producteurs, implique de définir ce que nous entendons par « prix juste ».

Un « prix juste » a été négocié d'un commun accord entre les parties prenantes et se base sur une tarification transparente. Celui-ci doit garantir que le travail de chaque acteur de la chaîne alimentaire soit valorisé et rémunéré à sa juste valeur.

ACCESSIBILITE

Rendre une alimentation saine et durable accessible à l'échelle du PAT Sud 54 s'avère vertueux si cette démarche est guidée par une ambition et une utilité sociale. Pour cela, nous œuvrons à une accessibilité :

- **Spatiale** en disposant de réseaux de distribution et d'approvisionnement adaptés et connus de tous,
- **Pratique** en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande :
 - Pour les producteurs -> ouverture aux marchés de la Restauration Hors Domicile
 - Pour la RHD -> s'adapter aux contraintes du public cible
- **Financière** en pratiquant des prix accessibles
- **Sociale** en s'adaptant aux contraintes et aux besoins du public cible et faire évoluer les pratiques de consommation par l'éducation et la sensibilisation

REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'alimentation représente en France plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Si nous voulons un système plus résilient et réduire notre impact sur l'environnement, les acteurs du PAT Sud s'engagent à agir sur tous les maillons de la chaîne alimentaire, notamment par :

- La promotion et le soutien aux pratiques agro-écologiques plus respectueuses de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité et qui assurent une gestion économe de la ressource en eau.
- La structuration d'une offre alimentaire de proximité et de saison
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des emballages à tous les niveaux

Le contenu de cette charte est inspiré de la Charte d'Engagement Pour un Approvisionnement de Proximité et de Qualité rédigée par le collectif AROMA (Organisation transfrontalière d'approvisionnement en produits alimentaires locaux des restaurations hors domicile) de la Grande Région.

Signataires pour le comité de pilotage :

XX
Représentant du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

XX
Représentant de la Multipole Nancy Sud Lorraine

XX
Représentant du Pays Terres de Lorraine

XX
Représentant du PETR du Lunevillois

XX
Représentant du PETR du Val de Lorraine

XX
Représentant du PNR de Lorraine

XX
Représentant de la Métropole du Grand Nancy

XX
Représentant d'ACACIAM

PROJET